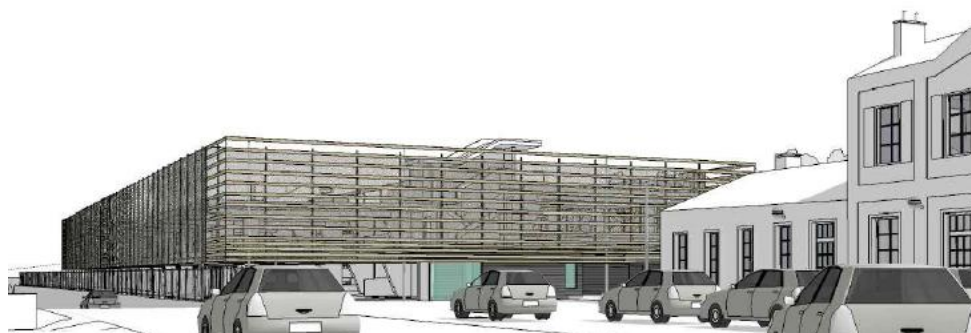


## TROIS NOUVEAUX PARCS RELAIS EN ÎLE-DE-FRANCE

Afin d'améliorer la qualité de service proposée aux voyageurs dans les gares en Île-de-France, le STIF décide de financer 3 nouveaux Parcs-Relais.

- **Création d'un Parc Relais de 396 places en gare de Longueville (77)**, desservie par les trains de la ligne Paris Est-Provins (ligne P). Ce projet s'inscrit dans une démarche globale d'aménagement d'un pôle d'échanges comprenant la restructuration complète des abords de la gare, la création d'une gare routière et d'un parvis entre le Parc Relais et la gare routière.



*Vue du Parc Relais par rapport au bâtiment voyageurs*

- **Création d'un Parc Relais de 630 places en gare de Morêt Veneux-les-Sablons (77)**, desservie par les branches de Montereau et de Montargis du réseau Paris Sud-Est (ligne R). Ce projet s'inscrit dans une démarche globale de réaménagement de la gare et de ses abords.
- **Réhabilitation et labellisation du Parc Relais de 513 places d'Ermont Eaubonne (95)**, desservie par les le RER C et les lignes J et H. Après la nouvelle gare routière, le parvis de la gare et la création d'un nouveau bâtiment voyageurs dans le cadre de l'opération Ermon – St Lazare, cette opération de rénovation du Parc Relais existant achèvera la refonte complète de ce grand pôle multimodal de correspondance.

**Ces trois projets sont financés à 75 % par le STIF et à 25 % par la SNCF. Leur coût total s'élève à :**

- Longueville : 6,1 M€
- Morêt Veneux-les-Sablons : 8,2 M€
- Ermont Eaubonne : 3,8 M€

Le début des travaux interviendra en 2014 pour une mise en service de ces trois équipements en 2016.

### ■ Parc Relais : le trait d'union entre la voiture et le train



Un Parc Relais est un parc de stationnement aménagé à proximité immédiate d'une gare ou d'une station de métro, dont la vocation est de faciliter l'accès des voyageurs au réseau ferré. En Île-de-France, cet équipement d'intermodalité concerne essentiellement les gares les plus éloignées de Paris et situées dans des environnements urbains peu denses, où les réseaux de bus ne peuvent répondre à tous les besoins de rabattement.

Pour répondre aux attentes des voyageurs en matière de qualité de service et pallier progressivement à l'hétérogénéité des parcs accueillant du stationnement de rabattement en Île-de-France, le Schéma Directeur des Parcs Relais prévoit la mise en place d'un label régional, garantissant un niveau de qualité aux voyageurs.

Ce label consiste à :

- déployer une identité Parc Relais francilienne commune à tous les parcs labellisés par le STIF (logo apposé en entrée du Parc et repris sur les panneaux de signalisation et de jalonnement) ;
- maintenir un niveau de propreté et d'entretien satisfaisant ;
- assurer la sécurité et la sûreté au sein du Parc Relais ;
- assurer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et permettre des conditions d'accueil et d'information voyageurs de qualité ;
- encadrer les tarifs par un barème régional, dégressif en fonction de l'éloignement de Paris ;
- pouvoir charger son abonnement au Parc Relais sur la carte Navigo (Navigo faisant alors office de carte d'accès).

[Consulter la fiche « Parc Relais »](#)

## ■ L'aménagement des gares : un enjeu majeur pour la mobilité quotidienne des Franciliens

Lieux d'échanges et de confluences, les gares d'Île-de-France sont un maillon essentiel du réseau de transports en commun. Dans le cadre du PDUIF, le STIF a défini les priorités en matière d'aménagement en définissant 3 typologies de gares auxquelles correspondent des besoins spécifiques, avec une priorité : le service aux voyageurs.

[Consulter la fiche « politique de service des pôles d'échanges en Île-de-France »](#)

## CONTACTS

■ **Sébastien Mabile**  
01.47.53.28.42  
06.15.39.21.58  
[sebastien.mabile@stif.info](mailto:sebastien.mabile@stif.info)

■ **Guillaume Autier**  
01.82.53.81.05  
06.32.26.52.08  
[guillaume.autier@stif.info](mailto:guillaume.autier@stif.info)